



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 8 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
2 décembre 2025	
DATE D'AFFICHAGE	
12 DEC. 2025	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 DEC. 2025 et publication du 11 DEC. 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARIS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h07).

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir :

Jacky BRAT

Secrétaire de séance : Fabienne STALARIS

OBJET : 2025-048 : Demande d'aide financière d'un jeune pour représenter Perreux à la Head of the Charles à Boston

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande d'aide financière d'un jeune pour représenter Perreux à la Head of the Charles à Boston.

Il explique que Jean-Baptiste Vaz, rameur d'aviron de haut niveau originaire de Perreux, sollicite un soutien financier de la mairie pour participer à la Head of the Charles Regatta (Boston, 2026), la plus grande compétition mondiale du genre. Après un parcours marqué par son passage au Thames Rowing Club (Londres) et sa sélection en équipe de France, il souhaite représenter sa commune natale à l'international.

Le CCAS propose au Conseil Municipal de verser la somme de 700 €, montant identique à la participation financière versée par le CCAS à une parriodine pour ses études à l'étranger. L'évènement sportif est d'envergure internationale, il semble donc plus adapté que cette demande soit étudiée par les membres du Conseil Municipal. En aucun cas les membres du CCAS ne se désengagent de la décision d'octroyer 700 euros, simplement il est important de mettre à l'honneur un exploit sportif et un athlète de très haut niveau originaire de Perreux.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement d'une aide financière à Jean-Baptiste Vaz d'un montant de 700 euros,
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Stalars".